



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

Conférence générale

GC(61)/RES/4

Septembre 2017

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante et unième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour
(GC(61)/25)

Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2018

Résolution adoptée le 21 septembre 2017, à la septième séance plénière

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au budget ordinaire de l'Agence pour 2018¹,

1. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire opérationnel de l'Agence en 2018, d'ouvrir des crédits d'un montant de 365 262 275 €, sur la base d'un taux de change de 1,00 \$ pour 1,00 € se répartissant de la façon suivante² :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	39 844 081
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	40 479 534
3. Sûreté et sécurité nucléaires	35 612 666
4. Vérification nucléaire	141 960 927
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	79 048 022
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	25 534 194
Total partiel - programmes sectoriels	362 479 424
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 782 851
TOTAL	365 262 275

¹ GC(61)/4.

² Les chapitres budgétaires 1 à 6 correspondent aux programmes sectoriels de l'Agence.

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.1 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

2. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 1 seront financés, après déduction :
 - a. des recettes correspondant aux travaux remboursables pour d'autres organismes (chapitre 7) ; et
 - b. d'autres recettes diverses d'un montant de 550 000 €;

par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1,00 \$ pour 1,00 € à 361 929 424 €(313 495 189 €plus 48 434 235 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(61)/RES/7 ;

3. Décide, pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2018, d'ouvrir des crédits d'un montant de 8 059 381 €sur la base d'un taux de change de 1,00 \$ pour 1,00 € se répartissant de la façon suivante³ :

	€
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 011 381
3. Sûreté et sécurité nucléaires	270 144
4. Vérification nucléaire	2 016 000
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 761 856
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-
TOTAL	<hr/> 8 059 381

les montants inscrits aux chapitres budgétaires devant être ajustés par application de la formule d'ajustement présentée à l'appendice A.2 pour tenir compte des variations de change pendant l'année ;

4. Décide que les crédits ouverts au paragraphe 3 seront financés par les contributions régulières des États Membres s'élevant, pour un taux de change de 1 \$ pour 1 € à 8 059 381 €(8 059 381 €plus 0 \$), calculées selon le barème des quotes-parts fixé par la Conférence générale dans la résolution GC(61)/RES/7 ;
5. Autorise le virement de la partie investissements du budget ordinaire au Fonds pour les investissements majeurs ; et
6. Autorise le Directeur général :

³ Voir la note de bas de page 2.

- a. à engager des dépenses supérieures aux crédits ouverts au budget ordinaire de 2018, à condition que la rémunération du personnel intéressé et tous les autres coûts soient entièrement couverts au moyen du produit des ventes, de recettes provenant de travaux effectués pour des États Membres ou des organisations internationales, de subventions pour travaux de recherche, de contributions spéciales ou d'autres fonds ne provenant pas du budget ordinaire de 2018 ; et
- b. à virer des crédits entre les divers chapitres budgétaires figurant aux paragraphes 1 et 3 avec l'approbation du Conseil des gouverneurs.

APPENDICE

A.1 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE OPÉRATIONNEL EN 2018

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	34 260 336	+ (5 583 746 /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	36 169 391	+ (4 310 143 /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	29 580 223	+ (6 032 443 /R)
4. Vérification nucléaire	120 654 725	+ (21 306 202 /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	71 499 292	+ (7 548 730 /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	21 881 221	+ (3 652 973 /R)
Total partiel - programmes sectoriels	314 045 189	+ (48 434 235 /R)
7. Travaux remboursables pour d'autres organismes	2 782 851	+ (- /R)
TOTAL	316 828 040	+ (48 434 235 /R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2018.

APPENDICE**A.2 CRÉDITS POUR LE BUDGET ORDINAIRE D'INVESTISSEMENT EN 2018**

FORMULE D'AJUSTEMENT EN EUROS

	€		\$ É.-U.
1. Énergie d'origine nucléaire, cycle du combustible et sciences nucléaires	-	+ (- /R)
2. Techniques nucléaires pour le développement et la protection de l'environnement	2 011 381	+ (- /R)
3. Sûreté et sécurité nucléaires	270 144	+ (- /R)
4. Vérification nucléaire	2 016 000	+ (- /R)
5. Services en matière de politique générale, de gestion et d'administration	3 761 856	+ (- /R)
6. Gestion de la coopération technique pour le développement	-	+ (- /R)
TOTAL	8 059 381	+ (- /R)

Note : R est le taux de change moyen dollar/euro qui sera effectivement appliqué par l'ONU en 2018.